

SITE - MARAIS DES HAUTS-BUTTES

Relevés 2010

Rappels sur le contexte

Deux campagnes de travaux ont eu lieu sur le site au cours des années 2007 et 2008 -cf. annexe 1-, chacune permettant la création de deux mares -creusement de fosses à déclivité douce pour favoriser l'installation d'une flore et d'une faune variées- et de dix zones étrepées -décapage de la couche superficielle des sols pour favoriser la recolonisation des espèces dites pionnières en lieu et place de la Molinie bleue-.

Fin 2008, début 2009, suite à l'observation du fort piétinement et de l'abroustissement par les chevaux des zones mises à nu et des berges de la mare n°2, décision est prise de ceindre cette dernière ainsi que trois zones étrepées d'un ruban de clôture.

En 2009, aucune observation n'est faite sur les zones travaillées en 2008 ; en raison d'un court laps de temps depuis l'exécution des travaux, les sols sont globalement nus.

Les zones travaillées en 2007 ne présentent quant à elles qu'une très faible diversité floristique.

Méthode

Quatre visites du site ont été effectuées au cours des mois de mai, juin, août et septembre.

Au mois de mai, l'essentiel des zones étrepées en 2007 et 2008 présentent une végétation trop peu développée voire absente pour être inventoriée. Néanmoins, on peut remarquer de fortes disparités entre les zones, notamment en fonction de leur emplacement -zones à l'extérieur ou à l'intérieur des enclos, zones situées à l'intérieur des enclos et protégées ou non du piétinement des chevaux- et de leur degré d'hydromorphie. Les inventaires suivants confirmeront ces premières observations.

Les inventaires réalisés sur les mares, au cours de ce mois, ne présentent quasiment pas de diversité de végétation ; la molinie bleue occupent plus de 90% des berges.

Seuls les inventaires des mois de juin et d'août apporteront suffisamment de données pour dresser un tableau pertinent de la situation à n+2 et n+3 ; la visite du site au cours du mois de septembre n'apporte aucune information complémentaire.

Chacune des zones travaillées au cours des années 2007 et 2008 -étrépages et mares- est parcourue.

Après détermination des espèces végétales présentes -sur la surface des zones étrepées et des mares ainsi que sur les berges de ces dernières, une liste, la plus exhaustive possible, est dressée -cf. annexe 2-. A partir de ces observations, plusieurs remarques peuvent être émises.

Inventaire floristique 2010 - Les zones d'étrépage.

Une phase d'installation principalement axée sur trois espèces.

Sur les zones travaillées en 2008, trois espèces se distinguent des autres par leur présence sur près des $\frac{3}{4}$ des étrepages. La Laïche étoilée -*Carex echinata*- et le Jonc couché -*Juncus bulbosus*- couvrent la quasi-totalité des surfaces travaillées, tant sur les parties immergées qu'émergées. Bien que présente sur sept des dix zones travaillées en 2008, la Potentille tormentille -*Potentilla erecta*- ne couvre toutefois pas autant de surface que les deux espèces précédentes. Il convient néanmoins de noter que ces espèces restent fortement représentées sur les zones plus anciennes, travaillées en 2007.



-*Carex echinata*-

-*Juncus bulbosus*-

-*Potentilla erecta*-

La Molinie bleue *-Molinia caerulea-* est présente sous la forme de petits touradons éparses, reliquats de l'état précédant l'étrépage. Sa présence ne doit donc pas être considérée comme résultante du décapage des zones. Les autres espèces inventoriées sont faiblement représentées à l'échelle des zones travaillées.

Des zones travaillées en 2007 globalement plus riches que celles travaillées en 2008.

Six espèces végétales sont présentes sur plus de 50% des zones étrépagées en 2007 -avec une nette prédominance du genre des Joncs et de la Molinie bleue *-Molinia Caerulea-* - contre quatre seulement pour celles travaillées en 2008.

On observe également que toutes les espèces relevées sur les zones travaillées en 2007 le sont également sur celles travaillées en 2008. Toutefois, elles couvrent un plus grand nombre d'étrépages et une plus grande surface.

Cette observation doit cependant être relativisée en fonction de la présence ou non des chevaux.

Une disparité des zones liées au piétinement et à l'abrouissement.

Déjà observé fin 2008, début 2009, les zones étrépagées, notamment en raison de la présence de jeunes pousses plus appétantes que celles de la Molinie bleue, attirent les chevaux. Les nombreuses et diverses traces observées attestent de leur venue courante.

Dès lors, on peut noter une grande disparité entre les zones où le piétinement est important de celles situées à l'extérieur des enclos et donc à l'abri de la venue des chevaux ou de celles quelque peu protégées par du ruban de clôture.



-Etrépage n°6 (2007) situé à l'extérieur des enclos-



-Etrépage n°2 (2007) situé à l'intérieur des enclos-

Ces différences se portent tant sur la diversité des espèces que sur leur densité au sein des surfaces travaillées. Cette disparité est encore plus nette lorsque l'on compare les étrépages n°13 et 18 avec ceux réalisés la même année ou antérieurement.



-Etrépage n°13 (2008) situé à l'extérieur des enclos-



-Etrépage n°8 (2007) situé à l'intérieur des enclos-

De plus, en comparant les zones piétinées, on peut se rendre compte qu'il n'y a que très peu de différence entre celles travaillées en 2007 et celles travaillées en 2008. Bien que l'on puisse noter une plus grande diversité d'espèces pour les plus anciennes, celles-ci restent très basses et ne couvrent jamais la totalité de la surface décapées, comme on peut le voir avec les étrépages n°1 (2007) et n°20 (2008).



-Etrépage n°1 (2007)-



-Etrépage n°20 (2008)-

On peut donc en conclure que la présence des chevaux sur les zones étrepées limite fortement le développement de la végétation et contribue à la stagnation artificielle des successions écologiques à l'état pionnier.

Enfin, l'intégrité des zones protégées par du ruban de clôture est toutefois relative. En effet, l'utilisation de piquets souples, normalement destinés à des terrains stables et secs, pour tendre le ruban de clôture montre ses limites dans ces sols hydromorphes et profonds. Ainsi, malgré la présence de ces « protections », certaines zones étrepées continuent de subir la présence des chevaux.



-Etrépage n°7 (2007)-

Une disparité des zones liées au degré d'hydromorphie.

Les zones étrepées en 2008 se caractérisent notamment par la diversité de leur caractère hydromorphique, ce qui n'a pas été le cas lors de la campagne de 2007 où l'ensemble des zones travaillées se situait dans des parties du marais assez similaire.



-Etrépage n°3 (2007)-



-Etrépage n°4 (2007)-

Pour preuve, lors de la visite du site au mois de juin, sept des dix étrépages de 2007 étaient recouvert d'eau à plus de $\frac{3}{4}$ de leur surface, prenant parfois la physionomie et le cortège floristique d'une mare, comme l'illustrent les photos ci-dessus ; les trois autres présentaient un degré d'hydromorphie très important.

En comparant les étrépages de 2008, on peut observer des disparités en fonction de leur emplacement. Ceci se rapporte autant à la diversité d'espèces qu'à leur densité au sein d'une même zone, comme l'attestent les photos ci-dessous.



-Etrépage n°14 (2008)-

-Etrépage n°11 (2008)-

-Etrépage n°20 (2008)-

Cette observation est bien entendu à mettre en corrélation avec le point développé précédemment quant au piétinement et à l'abrouissement des chevaux. En effet, on a pu remarquer, et plus précisément pour ces zones, que la présence de traces était inversement proportionnelle au degré d'hydromorphie. Ceci, associé à une dynamique de développement plus importante pour les espèces pionnières liées aux milieux humides, fait que les étrépages situés sur les zones du marais les plus sèches -notamment les étrépages n°14 et 15- ont besoin de plus de temps pour le développement de leur flore, à condition de les protéger de la venue des chevaux. Cette condition remplie, une flore différente de celle déjà observée sur les zones travaillées en 2007 devrait se mettre en place et spécialement l'Arnica -*Arnica montana*- dont les anciens écrits laissent à supposer qu'elle était autrefois présente sur le marais.

Inventaire floristique 2010 - Les mares.

La mare n°2 est une extension d'une mare, antérieure aux travaux de 2007, de très petite taille. Or, essentiellement en raison de la qualité de son substrat, cette extension n'apporte pas d'éléments de comparaison avec les trois autres mares. En effet, on se situe plutôt là sur une zone pauvre en végétation et dont la couverture de la lame d'eau est variable au cours de l'année.



-Mare n°2 (2007)-

En ce qui concerne les trois autres mares, on notera, hormis la flore prédominant localement (dont notamment la Molinie bleue -*Molinia Caerulea*-), la présence d'espèces caractéristiques des milieux humides comme les linaigrettes -*Eriophorum sp.*- ou la laïche à bec -*Carex rostrata*-.

La mare n°3 se caractérise notamment par la forte de présence d'Orchis des sphaignes -*Dactylorhiza sphagnicola*-. Bien qu'implantée dans une secteur du marais où l'espèce était déjà fortement présente, on notera le fait qu'aucun individu n'a été répertorié sur l'emplacement exact de l'actuelle mare avant les travaux de 2007 et que certains pieds de l'Orchis sont même présents sur les zones où ont été étalées les matériaux issus du creusement de la mare.



-Mare n°3 (2008)-

En ce qui concerne la faune, une étude exhaustive serait à prévoir dans les années à venir, dans le but d'inventorier et de qualifier le cortège faunistique présent.

Espèces floristiques remarquables inventoriées sur les étrepages et mares.

Parmi toutes les espèces inventoriées, on notera spécifiquement la présence de l'Orchis des sphaignes -*Dactylorhiza sphagnicola*- et de la Linaigrette vaginée -*Eriophorum vaginatum*-, espèces protégées au niveau régional en Champagne-Ardenne. De même, on remarquera la présence sporadique de la Linaigrette à feuilles étroites -*Eriophorum angustifolium*- protégées dans certaines régions françaises proches, dont la Picardie.



